

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2016

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale, animation et police municipale**

Rapporteur : Philippe Laurent

I - Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs

La procédure de recrutement visant à remplacer des agents a abouti à la sélection d'agents sur des grades différents. Afin de pouvoir nommer ces candidats, il convient de créer les postes suivants :

- un poste de technicien à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016,
- deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, l'un à compter du 1<sup>er</sup> juillet et l'autre à compter du 1<sup>er</sup> août 2016,

et de supprimer les postes suivants :

- un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016,
- un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2016,
- un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

II - Adaptation du tableau des effectifs liée à des avancements de grade

Dans le cadre de l'évolution de carrière des agents, des propositions d'avancement de grade ont été présentées à la commission administrative paritaire. Ces propositions ont obtenu un avis favorable. Il est donc proposé de supprimer les postes suivants au 1<sup>er</sup> juillet 2016 :

- cinq postes d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- deux postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- deux postes de rédacteur à temps complet,

et de créer les postes suivants à la même date :

- cinq postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- deux postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

III – Adaptation du tableau des effectifs liée à la promotion d'agents à la suite de la réussite d'un concours ou examen professionnel

Un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe a réussi le concours d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe. Ses nouvelles missions correspondent à ce grade. Il est donc proposé de créer au 1<sup>er</sup> juillet 2016 un poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et de supprimer, à la même date, le poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

IV - Adaptation du tableau des effectifs liée à des suppressions de poste après titularisation pour stage probant

Un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe avait été détaché pour stage sur le grade d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe. Il a été titularisé. Il est donc proposé de supprimer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

#### V - Adaptation du tableau des effectifs liée à une réorganisation des services

Les nouvelles missions dévolues au service Tranquillité urbaine rendent nécessaire la création d'un poste d'attaché à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Dans le cadre de l'évolution des missions des agents de ce service, il est proposé de supprimer, à la même date, un poste de brigadier à temps complet.

Le bilan s'établit ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1 <sup>er</sup> juin 2016	Au 1 <sup>er</sup> juillet 2016	Au 1 <sup>er</sup> août 2016
Ville	408,01 (dont 2 détachés pour stage)	407,01 (dont 1 détaché pour stage)	407,01 (dont 1 détaché pour stage)
CCAS	36,06	36,06	36,06
TOTAL :	444,07	443,07	443,07

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter les tableaux des effectifs des 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> août 2016.